

# **Archives et Mémoire LGBTIQ+**

## **Comité de suivi n°2**

---

11 avril 2018  
*Présidé par Bruno Julliard*



## Participants

<b>Bruno JULLIARD</b>	Premier Adjoint à la Maire de Paris, chargé de la culture et des relations avec les arrondissements
<b>Véronique LEVIEUX</b>	Adjointe à la Maire de Paris chargée du patrimoine
<b>Hélène BIDARD</b>	Adjointe à la Maire de Paris chargée de l'égalité femmes-hommes, de la lutte contre les discriminations et des droits humains
<b>Johanna BARASZ</b>	Déléguée Interministériel adjointe à la Lutte Contre le Racisme, l'Antisémitisme et la Haine anti-LGBT (DILCRAH)
<b>Bruno RICARD</b>	Sous-directeur, Service interministériel des Archives de France (SIAF)
<b>Françoise BANAT-BERGER</b>	Directrice des Archives Nationales
<b>Guillaume NAHON</b>	Directeur des Archives de Paris - Ville de Paris
<b>Gilles SREDIC</b>	Conseiller de Bruno Julliard
<b>Xavier SIMONIN</b>	Directeur de cabinet de Véronique Levieux
<b>Catherine REINE</b>	Directrice de cabinet d'Hélène Bidard
<b>Youcef KHEMISSI</b>	Conseiller d'Hélène Bidard
<b>Inès AMRANI</b>	Secrétariat Général - Ville de Paris
<b>Anne LE MOAL</b>	SEII - DDCT - Ville de Paris
<b>Philippe LASNIER</b>	SEII - DDCT - Ville de Paris
<b>Pierre DAUPHIN</b>	Act Up Paris
<b>Marc BARTOLI</b>	Act Up Paris
<b>Vincent-Viktoria STROBEL</b>	Bi'Cause
<b>James Camille LEPELIER</b>	Centre LGBT Paris Ile de France
<b>Nicolas ROTTIER</b>	Contact
<b>Patrick COMOY</b>	Collectif "Archives LGBTQI"
<b>Mickaël LEPAGE</b>	Collectif "Archives LGBTQI"
<b>Sam BOURCIER</b>	Collectif "Archives LGBTQI"
<b>Quentin ZIMMERMANN</b>	Collectif "Archives LGBTQI"
<b>Patrick FACON</b>	Collectif "Archives LGBTQI"
<b>Mikaël ZENOUDA</b>	Collectif "Archives LGBTQI"
<b>Jean-René DEDIEU</b>	Collectif "Archives LGBTQI"
<b>Norah BENARROSH ORSONI</b>	Collectif "Archives LGBTQI"
<b>Chloé POTTIEZ</b>	Collectif des Association LGBT des Étudiants d'Ile de France (CAELIF)
<b>Vanessa DE CASTRO</b>	FièrEs
<b>Alice HAMMEZ</b>	FièrEs
<b>Mickaël BUCHERON</b>	FLAG!
<b>Dominique LEFEVRE</b>	Grey Pride
<b>Alain MOGUEROU</b>	Grey Pride
<b>Aurore FOURSYS</b>	Inter-LGBT
<b>Oumar DIALLO</b>	Inter-LGBT
<b>Omar DIDI</b>	MAG Jeunes LGBT
<b>Maxime LOUET</b>	MAG Jeunes LGBT
<b>John O'Brien</b>	MAG Jeunes LGBT
<b>Hussein BOURGI</b>	Mémorial de la Déportation Homosexuelle (MDH)
<b>Matthieu CHAIMBAULT</b>	Mémorial de la Déportation Homosexuelle (MDH)
<b>Renaud CHANTRAINE</b>	Polychrome
<b>Axel HARKAT</b>	SOS Homophobie
<b>Yves SARTIAUX</b>	SOS Homophobie
<b>Joël DEUMIER</b>	SOS Homophobie



## **Ordre du jour**

1. Fonctionnement du Centre d'Archives et des Mémoires LGBTQI+
2. Modèles juridiques du projet
3. Projet d'exposition et calendrier
4. Projet de portail numérique des sources
5. *Ajout* : Journée d'information et d'engagement

## **Introduction**

Bruno Julliard ouvre la réunion en remerciant les adjointes à la Maire, les représentant·e·s de l'État et les représentant·e·s des associations pour leur présence. Il annonce que vue l'ampleur des avancées tant du côté des institutions publiques que des associations, la prochaine réunion du Comité de Suivi Archives et Mémoires LGBTQI+ pourrait se tenir dans des délais plus courts que ceux séparant le présent COSUI 2 (11 avril 2018) et le COSUI 1 (23 janvier 2018).

### **1. Fonctionnement du Centre d'Archives et des Mémoires LGBTQI+**

Le directeur des Archives de Paris présente le projet de fonctionnement et du périmètre du Centre d'Archives et des Mémoires LGBTQI+ tels qu'ils ressortent des concertations avec les associations et les professionnel·le·s de la conservation. Il rappelle que depuis décembre 2014, la Ville de Paris a organisé plusieurs réunions et séminaires sur le sujet qui ont permis d'identifier 10 fonctions que pourraient remplir le Centre d'Archives et des Mémoires LGBTQI+. Ces fonctions seraient les suivantes :

- 1) Sensibilisation et formation des personnes et organisations LGBTQI (associations, commerces, entreprises, syndicats etc.) à l'archivage et à la valorisation de leur patrimoine documentaire quel qu'en soit le support physique ou numérique.
- 2) Constitution et animation d'un réseau des acteurs impliqués dans la préservation et la valorisation des mémoires et des archives LGBTQI.
- 3) Prospection, évaluation et collecte des fonds d'archives physiques ou numériques, collections documentaires ou objets, dont le contenu est susceptible de revêtir une valeur patrimoniale, mémorielle, culturelle, artistique, sociale etc.
- 4) Orientation des fonds patrimoniaux ainsi collectés pour assurer leur conservation pérenne, dans des locaux et dans des conditions conformes aux normes en matière de conservation préventive, au moyen par exemple d'un « comité des entrées ». Les fonds pourraient être conservés dans des institutions patrimoniales publiques ou dans le futur centre.
- 5) Classement, description des fonds patrimoniaux et élaboration d'instruments de recherche (répertoires, inventaires, bases de données, etc.) permettant la consultation des documents.
- 6) Numérisation des fonds patrimoniaux susceptibles d'être diffusés en ligne.
- 7) Création d'un portail numérique contenant un guide général des sources LGBTQI, quelle que soit leur localisation, et les fonds patrimoniaux numérisés.
- 8) Communication des documents aux publics les plus larges possible, dans des conditions d'accessibilité, de confort et de sécurité juridique optimales.
- 9) Valorisation scientifique, mémorielle et culturelle des fonds patrimoniaux, par le biais de partenariats de recherche, publications, colloques, conférences, expositions, et toutes autres actions ou événements physiques ou numériques.

10) Constitution, enrichissement, mise à jour et mise à disposition d'une documentation générale, sur les thématiques LGBTQI au sens large.

Le représentant des Oubliés de la Mémoire, rappelle l'importance de l'aspect mémoriel et propose d'ajouter une fonction faisant mention de cela. Il insiste également sur l'importance de la professionnalisation des personnes qui auront la charge de cet équipement et que l'aide financière publique doit servir à cela. Jusqu'à présent, il estime que les associations n'ont pas été capables de se saisir de l'enjeu. En ce qui concerne le champ d'action propre de son association, il précise que des avancées notoires ont été obtenues avec la DILCRAH et la Ville de Paris sur le projet de monument mémoriel.

Les représentants du Collectif « Archives LGBTQI » soutiennent l'intégration de la question mémorielle dans les fonctions du Centre d'Archives et des Mémoires LGBTQI. Ils indiquent que le document présenté correspond aux attentes de leurs membres tant sur le contenu que sur les enjeux évoqués. Plusieurs questions se font néanmoins jour sur le fonctionnement de l'éventuel « comité des entrées » car les représentants du Collectif « Archives LGBTQI » souhaitent que le Centre d'Archives et des Mémoires LGBTQI assument une vocation de conservation pérenne et professionnelle de l'ensemble des fonds que des personnes privées ou morales pourraient leur confier. Ils dénoncent le manque d'ouverture des institutions publiques qui ne permettraient pas l'accès égalitaire pour tous les lecteurs. Pour les représentants du Collectif « Archives LGBTQI », la vraie question est de savoir si les institutions publiques souhaitent réellement soutenir le projet en y accordant les fonds nécessaires ou s'il n'y a pas de volonté publique. Ils considèrent que les ressources dédiées à la conservation dans les institutions publiques (emploi et crédits de fonctionnement) doivent être mises à la disposition de l'association gestionnaire du Centre d'Archives et des Mémoires LGBTQI. Ce projet doit être construit indépendamment de toute institution patrimoniale publique pour prendre en compte les problématiques spécifiques des publics LGBTQI, qui sont invisibilisés dans les structures de droit commun.

Le directeur des Archives de Paris indique que la Ville de Paris soutient précisément le portage associatif du futur Centre d'Archives et des Mémoires LGBTQI+, mais que cette modalité ne permet pas d'assurer la pérennité de la conservation des fonds ou leur libre accès. On peut imaginer que l'association gestionnaire connaisse des difficultés de gouvernance et qu'elle ne soit plus représentative des communautés LGBTQI+. L'association resterait néanmoins légalement propriétaire ou dépositaire des documents qui lui auront été confiés, sans moyen pour les communautés de reprendre la gestion de leurs mémoires. Il est donc tout à fait préférable pour les fonds patrimoniaux (uniques et complexes à conserver) qu'ils puissent être mis à l'abri au sein d'institutions publiques où la neutralité et le libre accès seront toujours garantis. En outre, ces institutions prennent déjà en charge la conservation de plusieurs dizaines de kilomètres linéaires d'archives. Une telle échelle de mutualisation de la conservation assure la réussite scientifique de cette conservation et la bonne gestion des deniers publics. Les économies d'échelles sont en effet très importantes à ce niveau-là. Le directeur des Archives de Paris rappelle que légalement, les services d'archives publics français sont ouverts et accessibles à toute personne qui en fait la demande et peut attester de son identité. Il est donc faux de dire que l'accès aux fonds serait réduit s'ils sont conservés au sein d'institutions publiques. Les restrictions de communication peuvent exister en matière d'archives publiques, notamment pour la protection du secret de la vie privée (code du patrimoine). Dans le cas des archives privées, les contrats de don ou de dépôt stipulent les conditions d'accès telles qu'elles ont été négociées entre le donateur/déposant et le service public donataire/dépositaire. Dans le même souci de protection du secret de la vie privée, il est généralement conseillé d'aligner les délais de communication à ceux des archives publiques.

S'agissant de la prise en compte des problématiques spécifiques liées au traitement de la mémoire des communautés LGBTQI, Bruno Julliard rappelle que ce sera précisément au Centre d'Archives et des Mémoires LGBTQI de construire cette approche dans un dialogue avec les lieux de conservation pour en améliorer les pratiques. La reconnaissance institutionnelle du Centre d'Archives et des Mémoires LGBTQI permettra de peser sur les pratiques des institutions en proposant des approches novatrices et plus inclusives.

Les représentants de GreyPride rappellent que l'objectif de leur association dans le domaine de la mémoire est actuellement de recueillir des témoignages de personnes LGBTQI+ âgées, sous forme de vidéos. De nombreuses questions se posent dans le cadre de cette démarche sur la sauvegarde, ou non, de l'anonymat et la protection de la vie privée. Un accompagnement des services experts sur ces sujets serait une aide substantielle pour assurer la réussite du projet et la possible utilité des témoignages ainsi recueillis. Les représentants de Gray Pride annoncent l'organisation d'un colloque le 19 juin 2018 autour de la mémoire vivante, durant la Quinzaine des Fiertés.

Bruno Julliard rappelle qu'au-delà de la question de gestion des fonds, la structure associative aura par conséquent une indépendance totale sur son organisation et la priorisation des projets qu'elle souhaiterait mener. Il faut clairement assimiler le Centre d'Archives et des Mémoires LGBTQI+ comme un espace au cœur des réseaux LGBTQI+ et des réseaux de la conservation. Le choix de la destination des fonds relèvera toujours en dernier ressort du propriétaire de ces fonds, futur déposant ou du donateur. Compte tenu des risques de gestion du mode associatif, en matière de pérennité et de gouvernance notamment, les institutions publiques qui financeront le projet estiment que la conservation publique des fonds doit être proposée au propriétaire, parmi d'autres options, surtout si les fonds identifiés sont uniques et fragiles.

Le directeur des Archives de Paris prend l'exemple du fonds de l'Académie Gay et Lesbienne. Ce fonds très riche est composé en majorité de documentation, c'est-à-dire de documents non-uniques, mêmes s'ils sont rares. Une partie du fonds en revanche relève du patrimoine, avec des documents uniques et précieux. Il est tout à fait envisageable de proposer au propriétaire de ce fonds, compte tenu de son unité et de l'enjeu qu'a représenté sa création, de le conserver intégralement dans les réserves et la bibliothèque du Centre d'Archives et des Mémoires LGBTQI+.

## **2. Modèles juridiques du projet**

Le directeur des Archives de Paris présente les options juridiques de portage du projet.

### *1) Convention d'occupation du domaine public conclue de gré à gré*

Compte tenu de la volonté de la Ville de Paris et de l'État de soutenir une telle initiative d'intérêt général et pour assurer une bonne gestion de l'argent public, la Ville de Paris pourrait répondre à la demande formulée par une association, en :

- établissant une CODP à titre gratuit, au motif que cette structure n'exerce aucune activité économique,
- en réalisant les travaux de rénovation des locaux qui auraient été nécessaires quel qu'en soit l'attributaire,
- en attribuant une subvention de fonctionnement nécessaire à l'exercice des 10 fonctions ci-dessus.

L'association requérante devrait présenter de bonnes garanties en matière de représentativité du milieu associatif LGBT et d'expérience dans la gestion d'un centre de documentation.

Cette solution présente plusieurs avantages : simplicité de procédure, rapidité. Elle serait de loin la meilleure si les acteurs en présence trouvaient un consensus et présentaient une demande commune.

### *2) Appel à projets*

Afin de garantir un traitement égal des structures demandeuses, un appel à projets pourrait être lancé par la Ville de Paris. Il serait demandé aux candidats de présenter :

- les objectifs et la méthodologie de leur projet,
- des propositions opérationnelles sur la façon d'organiser le Centre d'Archives et des Mémoires LGBTQI,
- un budget prévisionnel,
- une estimation des surfaces pour les locaux nécessaires.

Le jury serait composé de représentants de la Ville de Paris et de l'État (DILCRAH, Ministère de la Culture et de la Communication). La Ville de Paris étant propriétaire des locaux visés, les

représentants de l'État serait minoritaires dans ce jury ou n'aurait que des voix consultatives à titre d'experts.

Au terme de la sélection, une CODP à titre gratuit serait conclue avec le candidat retenu et une subvention lui serait attribuée.

Cette solution a l'avantage de la transparence, mais elle sera moins rapide et plus complexe à mettre en œuvre que la première.

### 3) *Marché public*

Si les 1<sup>ère</sup> et 2<sup>e</sup> solutions encourent des risques trop importants au regard de la législation sur l'achat public, un marché pourrait être lancé sur la base d'un CCTP qui reprendrait la structure de l'appel à projets ci-dessus. Cette solution est de loin la moins bonne en termes de calendrier et de complexité juridique. Cette complexité risquerait d'aboutir à un appel d'offres infructueux. La Ville de Paris définirait ses besoins et rémunérerait l'association qui ne prend aucun risque lié à l'activité. L'État pourrait participer au financement du marché et à la définition des besoins dans le cadre d'un groupement de commandes. Cette solution serait un frein à la créativité et à l'autonomie de la structure sélectionnée.

### 4) *Régie publique*

La Ville de Paris, considérant que l'ensemble des fonctions définies par le projet, relève d'une politique publique, pourrait organiser la gestion du Centre d'Archives et des Mémoires LGBTQI au sein de ses propres services, par exemple comme service annexe aux Archives de Paris. Cette solution ne permet aucune implication associative et obère totalement la dimension nationale voulue par l'ensemble des parties prenantes.

Bruno Julliard précise que les deux dernières solutions, le marché public et la régie publique, sont d'offices écartés. La question de la mise en concurrence d'associations pour l'occupation de locaux publics doit se poser car le cadre législatif national renforce les obligations de mise en concurrence et de publicité dans ce genre de procédures. Cependant, si la structure choisie pour gérer le Centre d'Archives et des Mémoires LGBTQI+ fait l'unanimité au sein des communautés LGBTQI+, la procédure de gré à gré sera aisément défendable et permettrait d'avancer rapidement. Il s'agit désormais pour les associations et les personnes engagées dans ce projet d'identifier en leur sein une association dont la légitimité pourra être constatée par les institutions publiques qui mettront à disposition des moyens et des fonds.

Les représentants de Bicause indiquent leur soutien à un processus de rapprochement pour travailler entre associations sur une convergence. La logique de sauvegarde patrimoniale et d'accès au grand public doit primer dans le projet. Les représentants de Bicause prennent l'exemple des Oubliés de la Mémoire, qui sont une association indépendante mais dont la légitimité dépasse largement ses seuls membres et qui est reconnue par l'ensemble des communautés LGBTQI+ comme représentante consensuelle pour porter les projets mémoriels au nom de tou·te·s.

Le représentant du Mémorial de la Déportation Homosexuelle explique que c'est bien le rôle de la Ville de Paris et des institutions que de pousser les associations à se rapprocher, c'est désormais le rôle des associations de se mettre d'accord pour désigner en leur sein une association qui pourra porter ce projet avec le soutien le plus large. Il rappelle qu'il est cependant nécessaire de dédramatiser les risques de divergences pour éviter que ces divergences ne viennent polluer la gouvernance ultérieurement. Si le consensus n'est pas trouvé dans les prochains mois, il faut lancer l'appel à projets pour avancer, faute de mener le projet à l'impasse comme précédemment.

Les représentants du Centre LGBT Paris Ile-de-France rappellent leur attachement à ce projet et à l'engagement des institutions publiques d'apporter leur concours financier pour assurer la réussite du projet.

Bruno Julliard précise que l'engagement de la Ville de Paris sur la durée est acquis, bien que soumis au vote annuel des budgets. L'objectif étant bien d'aboutir à un dispositif pérenne, tous les moyens seront utilisés pour garantir cet engagement. Il est donc proposé de réunir une nouvelle fois le Comité de Suivi en juillet pour constater ou non le consensus autour d'un porteur de projet associatif. En cas de divergence, un appel à projets sera lancé dans la foulée. Les services de la Ville de Paris doivent

préparer cet appel à projets pour permettre de le publier le plus rapidement possible à l'issue de la réunion.

### **3. Projet d'exposition et calendrier**

Bruno Julliard rappelle que de mai à septembre 2019, une exposition se tiendra en Salle Saint-Jean de l'Hôtel de Ville, sur Paris et les communautés LGBTQI+. L'objectif est de réaliser une exposition destinée au grand public pour présenter les communautés et les mouvements LGBTQI+ à Paris, en recourant à des approches historiques, sociologiques et artistiques. Les commissaires choisis par la Ville de Paris sont les suivants :

- Florence TAMAGNE : agrégée et docteure en histoire, maître de conférences à l'université Lille-III, spécialiste de l'histoire culturelle du genre, de l'homosexualité et de ses représentations, elle est l'auteure de plusieurs ouvrages dont *Histoire de l'homosexualité en Europe* (Berlin, Londres, Paris. 1919-1939)
- Colin GIRAUD : maître de conférences en sociologie à l'université Paris-Nanterre, spécialiste de la sociologie urbaine, des homosexualités, genre et rapports sociaux de sexe, il a enseigné et mené des recherches en France et en Amérique du Nord (Montréal et New York). Il est l'auteur de plusieurs ouvrages, dont *Quartiers gays, une enquête socio-historique* qui analyse l'émergence, les pratiques et les significations des quartiers gays à Paris et à Montréal.

Bruno Julliard propose qu'en fonction de l'avancée des travaux du Comité de suivi sur le projet de Centre d'Archives et des Mémoires LGBTQI+ et de l'avancement des travaux des commissaires, ces derniers puissent venir présenter leurs axes de travail en séance, pour échange. La proposition est acceptée.

### **4. Projet de portail numérique des sources**

Le directeur des Archives de Paris présente le projet des deux chercheurs Patrice TRIBOUX et Régis REVENIN, consistant à la création d'un portail numérique des sources. Ce portail recensera l'ensemble des références des documents identifiés comme pertinents par ces chercheurs pour les questions de mémoires LGBTQI+, notamment au sein du réseau des archives départementales, qui ont été saisies. Il s'agit d'un travail en cours et qui devra s'étoffer au fil des années. Les deux chercheurs ont construit leur projet comme une plateforme participative et évolutive, qui pourra accueillir à terme des expositions numériques, des documents numérisés, des ressources d'aide à la recherche. Ce projet pourra converger avec le Centre d'Archives et des Mémoires LGBTQI+ en devant la première pierre de l'espace numérique qui lui sera nécessaire.

Bruno Julliard propose qu'en fonction de l'avancée des travaux du Comité de suivi sur le projet de Centre d'Archives et des Mémoires LGBTQI+ et de l'avancement des travaux des chercheurs, ces derniers puissent venir présenter leur projet en séance, pour échange. La proposition est acceptée.

### **5. Journée d'information et d'engagement**

Hélène Bidard remercie à son tour les associations et présente le projet de programme de cette journée, basée sur la proposition du collectif Archives LGBTQI, qui pourra se tenir le 5 mai 2018 au Carreau du Temple pour partager cette envie d'un centre d'archives, en permettant à terme son appropriation par le plus grand nombre. Les échanges doivent se poursuivre pour arrêter le programme définitif et envoyer les invitations.